

Séance ordinaire du 14 janvier 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi quatorze janvier deux mille vingt à neuf heures vingt-cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent le membre du comité exécutif Clément Genest.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie (partiellement), Leila Zerouala, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2020-00-10**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 14 janvier 2020.

CE-2020-00-11**Adoption du Règlement RVCE-2020-19-90 modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-293](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RVCE-2020-19-90 modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif a pour objet de subdéléguer à des fonctionnaires le pouvoir de conclure une entente et d'accorder le consentement de la Ville à titre de propriétaire avec la demanderesse ou le demandeur d'un permis de recherche archéologique ;

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2020-19-90 modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif.

CE-2020-00-12**Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-335](#)

Il est résolu de renouveler l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec incluant le service offert par le Carrefour du capital humain, le tout pour la somme de 120 102,40 \$.

CE-2020-00-13**Appui à la candidature de la tourbière de la Grande plée bleue pour sa nomination en tant que site *Ramsar***

[Document d'aide à la décision ENV-2019-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de soutenir la candidature de la tourbière de la Grande plée bleue pour sa nomination en tant que site *Ramsar*.

CE-2020-00-14**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission consultative de l'environnement du 31 octobre 2019**

[Document d'aide à la décision ENV-2020-001](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission consultative de l'environnement tenue le 31 octobre 2019, est déposé, à titre d'information.

CE-2020-00-15

Détermination de zones d'arrêt et installation de panneaux d'arrêts,

Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et Règlement modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux lumineux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

[Document d'aide à la décision GEN-2019-097](#)

Il est résolu de déterminer des zones d'arrêt et de décréter l'installation de panneaux d'arrêts aux endroits suivants :

- 596° sur la rue de la Cordelle, à l'intersection de la rue de la Toise, en direction est et ouest;
- 597° sur la rue Marie-Carrier, à l'intersection de la rue Joseph-Lambert, en direction nord;
- 598° sur la rue Joseph-Lambert, à l'intersection de la rue Marie-Carrier, en direction sud;
- 599° sur la rue Marie-Carrier, à l'intersection de la rue Robertson, en direction sud-est et nord-ouest;
- 600° sur la rue Robertson, à l'intersection nord de la rue Marie-Carrier, en direction sud-ouest et nord-est;
- 601° sur la rue Robertson, à l'intersection sud de la rue Marie-Carrier, en direction sud-ouest et nord-est;

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-097. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Sarosto (secteur Lévis), de la Mission, de la Presqu'île, de la Sorbonne (secteur Saint-Nicolas) et Saint-Denis (secteur Saint-Rédempteur);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de diminuer la limite de vitesse sur la rue Jogues et sur une partie des rues Languedoc et de La Sarre (secteur Lévis);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux lumineux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de diminuer la limite de vitesse sur une partie de la rue de la Cordelle (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville).

CE-2020-00-16

Dépôt du rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2020-001](#)

Le rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019 de la Société de transport de Lévis,

est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer le rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2020-00-17

Financement de la dépense relative aux travaux du Centre des congrès et d'expositions de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-BI-2020-001](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux du Centre des congrès et d'expositions de Lévis au montant maximal de 200 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-45.

CE-2020-00-18

Financement de la dépense relative aux travaux de modernisation et de pérennité du réseau d'éclairage public et des feux de circulation

[Document d'aide à la décision INF-BI-2020-002](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de modernisation et de pérennité du réseau d'éclairage public et des feux de circulation au montant maximal de 605 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-58.

CE-2020-00-19

Financement de la dépense relative aux projets d'acquisition d'équipements de levage de personnes ou de matériel et d'ajout de dispositifs anti-refoulements et de la dépense relative aux projets de pérennité des fontaines d'eau au Quai Paquet, de remplacement des systèmes mécaniques dans les bâtiments, de remplacement des équipements de gestion informatisée dans les bâtiments et de remplacement des systèmes de plomberie des bâtiments

[Document d'aide à la décision INF-BI-2020-003](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux projets d'acquisition d'équipements de levage de personnes ou de matériel et d'ajout de dispositifs anti-refoulements au montant maximal de 290 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-03.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville, pour financer la dépense relative aux projets de pérennité des fontaines d'eau au Quai Paquet, de remplacement des systèmes mécaniques dans les bâtiments, de remplacement des équipements de gestion informatisée dans les bâtiments et de remplacement des systèmes de plomberie des bâtiments, d'affecter un montant de 825 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2021 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2020-00-20

Financement de la dépense relative à l'acquisition de véhicules lourds et de

véhicules légers**[Document d'aide à la décision INF-EM-2020-001](#)**

Il est résolu de financer la dépense relative à l'acquisition de véhicules lourds au montant maximal de 950 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-03.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville, pour financer la dépense relative à l'acquisition de véhicules légers, d'affecter un montant de 310 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2021 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2020-00-21**Financement de la dépense relative à l'acquisition d'équipements électroniques et à la modification de véhicules pour la réduction du carburant****[Document d'aide à la décision INF-EM-2020-002](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville, pour financer la dépense relative à l'acquisition d'équipements électroniques et à la modification de véhicules pour la réduction du carburant, d'affecter un montant de 50 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2021 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2020-00-22**Financement de la dépense relative à l'acquisition ou le remplacement d'outils pour l'entretien des véhicules****[Document d'aide à la décision INF-EM-2020-003](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville, pour financer la dépense relative à l'acquisition ou le remplacement d'outils pour l'entretien des véhicules, d'affecter un montant de 150 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2021 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2020-00-23**Financement de la dépense relative à la mise aux normes des ateliers mécaniques du garage du secteur Saint-Romuald et à l'acquisition d'un pont roulant****[Document d'aide à la décision INF-EM-2020-004](#)**

Il est résolu de financer la dépense relative à la mise aux normes des ateliers mécaniques du garage du secteur Saint-Romuald et à l'acquisition d'un pont roulant au montant maximal de 100 000 \$, à même le règlement d'emprunt

RV-2018-18-01.

CE-2020-00-24

Disposition d'équipements pour l'encan et récupération des sommes

[Document d'aide à la décision INF-EM-2020-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de récupérer les sommes reçues pour fin de réinvestissement en achat d'équipements ou des dépenses d'immobilisations, pour l'année 2020.

Il est également résolu d'autoriser le chef du Service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures à signer tout document relatif à la vente des équipements.

CE-2020-00-25

Abrogation de la résolution CE-2019-10-96 « Avenant au bail intervenu avec 9296-0194 Québec inc. concernant la location de deux patinoires (secteur Saint-Romuald) » et avenant au bail à intervenir avec 9296-0194 Québec inc., concernant la location de deux patinoires (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision DVC-2019-008](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2019-10-96 « Avenant au bail intervenu avec 9296-0194 Québec inc. concernant la location de deux patinoires (secteur Saint-Romuald) ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant au bail à intervenir avec 9296-0194 Québec inc., concernant la location de deux patinoires (secteur Saint-Romuald), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-2019-008, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-00-26

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2020-001](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2020-001, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2020-00-27

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2020-002](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2020-002, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues en annexe à cette fiche de prise de décision, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2020-00-28

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2020-003](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2019-003, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2020-00-29

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2020-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2020-004, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2020-00-30

Intérêt de la Ville relatif à la bonification pour l'année 2020 de l'entente de développement culturel 2018-2020

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2020-005](#)

Il est résolu de signifier l'intérêt de la Ville à bonifier l'entente de développement culturel au montant de 335 000 \$ pour l'année 2020, pour la réalisation des projets indiqués à la fiche de prise de décision DVC-ART-2020-005, et de confirmer la contribution financière de la Ville au montant de 167 500 \$ en 2020.

CE-2020-00-31

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2019-027](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, selon les modalités de versements prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2019-027, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ Chevaliers de Colomb de Pintendre	2 083 \$
➤ Club FADOQ Pintendre	528 \$
➤ Club optimistes de St-Nicolas	524 \$
➤ Le comptoir d'aide le fouillis inc.	1 161 \$
➤ Groupe scout de Charny (district Rive-Sud/Beauce) inc.	3 025 \$
➤ Groupe scout de St-Rédempteur (district Rive-Sud/Beauce) 133 ^e groupe scout	3 540 \$

➤ Magasin général Rive-Sud société Saint-Vincent-de-Paul	2 110 \$
➤ La section Lévis-Rive-Sud de L'A.Q.D.R.	2 101 \$
➤ Service d'entraide St-Étienne	4 369 \$
➤ Service d'entraide de St-Rédempteur inc.	4 606 \$

CE-2020-00-32

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2019-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes suivants de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versements prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2019-028, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ Adoberge	8 766 \$
➤ Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière	169 126 \$
➤ Amalgame MDJ Ouest	69 444 \$
➤ Association des personnes handicapées de Lévis inc.	13 561 \$
➤ Centre aide et prévention jeunesse de Lévis	207 404 \$
➤ Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière	19 494 \$
➤ Centre de pédiatrie sociale de Lévis	6 106 \$
➤ Centre d'information et de référence de la Capitale Nationale et de la Chaudière-Appalaches	27 215 \$
➤ Le club de l'âge d'or de St-Romuald-d'Etchemin	7 116 \$
➤ Comptoir le grenier	25 524 \$
➤ Le filon	8 441 \$
➤ Le groupe déziel inc.	10 170 \$
➤ Groupe scout de Saint-Jean-Chrysostome (district Rive-Sud/Beauce) inc.	5 677 \$
➤ Groupe scout de Saint-Étienne (district Rive-Sud/Beauce) inc.	8 624 \$
➤ Maison de la famille Chutes Chaudière	22 604 \$
➤ Maison de la famille Rive-Sud	11 903 \$
➤ La maison des aînés	63 357 \$
➤ La maison des jeunes l'Azymut Est*Ouest	41 631 \$
➤ La maison des jeunes de Charny inc.	31 522 \$
➤ La maison des jeunes de St-Étienne-de-Lauzon inc.	25 445 \$
➤ La maison des jeunes de St-Jean-Chrysostome inc.	50 675 \$
➤ Le patro de Lévis inc.	546 002 \$
➤ Personnes handicapées en action de la Rive-Sud	32 476 \$
➤ Ressources naissances	8 766 \$
➤ La ruche de St-Romuald inc.	17 791 \$
➤ Service d'entraide Bernières-St-Nicolas inc.	6 595 \$
➤ Service d'entraide de Breakeyville	8 713 \$
➤ Le service d'entraide de Charny inc.	15 112 \$
➤ service d'entraide de Pintendre	9 235 \$
➤ service d'entraide de St-Jean-Chrysostome	9 175 \$
➤ service d'entraide de St-Romuald inc.	18 886 \$
➤ Le tremplin centre pour personnes immigrantes et leurs familles	8 766 \$

CE-2020-00-33

Bilan du Plan d'action 2019-2020 sur l'accessibilité visant l'intégration des personnes handicapées et des personnes ayant des incapacités

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2019-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le bilan du *Plan d'action 2019-2020 sur l'accessibilité visant l'intégration des personnes handicapées et des personnes ayant des incapacités*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2019-030.

CE-2020-00-34

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2019-031](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ Association coopérative d'économie familiale Lévis-Lauzon	879 \$
➤ Association de parents et amis de personnes atteintes de maladies mentales, Le contrevent	1 076 \$
➤ Aux Quatre vents, Groupe d'entraide pour personnes en difficulté psychologique ou psychiatrique	1 003 \$
➤ L'Adoberge Chaudière-Appalaches	1 854 \$
➤ Association des personnes handicapées de Lévis inc.	3 903 \$
➤ Centre de femmes l'ancrage	1 844 \$
➤ Le filon (La chaudronnée des cuisines collectives)	1 079 \$
➤ Chevaliers de Colomb de Saint-Romuald	1 963 \$
➤ Club de la bonne entente St-Étienne-de-Lauzon	1 993 \$
➤ Connexion emploi ressources femmes	3 265 \$
➤ Coopérative de service rive-sud	4 419 \$
➤ Groupe scout St-Étienne	2 641 \$
➤ Magasin général Rive-Sud Société de la St-Vincent-de-Paul	1 794 \$
➤ Maison de la famille REV	1 748 \$
➤ La maison des jeunes de St-Jean-Chrysostome inc.	1 874 \$
➤ Maison natale de Louis Fréchette	3 754 \$
➤ La passerelle	2 257 \$
➤ Service d'entraide de Breakeyville	4 348 \$
➤ Service d'entraide de St-Romuald inc.	3 582 \$
➤ Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome	3 976 \$
➤ Unité régionale de loisir et de sport Chaudière-Appalaches	1 938 \$

et de décréter que s'il y a de la taxation d'ajustement en cours d'année, les montants seront ajustés en conséquence.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière	20 597 \$
➤ Atelier occupationnel Rive-Sud inc.	7 650 \$
➤ Centre aide et prévention jeunesse de Lévis	9 660 \$
➤ Club de ski de fond de St-Jean-Chrysostome inc. (incluant scouts)-La Balade	25 000 \$
➤ Le groupe Déziel inc.	5 374 \$
➤ Groupe ressources technique nouvel habitat	7 558 \$
➤ La jonction pour elle inc. (2 bâtiments)	16 567 \$
➤ Le patro de Lévis inc.	36 529 \$
➤ La société grand village inc.	29 681 \$

➤ Le service d'entraide de Charny inc.	5 496 \$
➤ Société de réadaptation et d'intégration communautaire	7 186 \$
➤ Travail Jeunesse	10 288 \$

et de décréter que s'il y a de la taxation d'ajustement en cours d'année, les montants seront ajustés en conséquence.

CE-2020-00-35

Règlement décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, Règlement décrétant un emprunt de 7 500 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et Règlement décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-021](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2019-021. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 8 000 000 \$, d'un terme de cinq ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 7 500 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 7 500 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machinerie, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 5 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CE-2020-00-36

Affectation de la réserve financière pour le financement de l'affectation du montant à pourvoir dans le futur pour les régimes de retraite de la Ville constituée en vertu de la mesure d'allègement associée à la crise financière de 2008

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2020-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 232 600 \$, provenant de la réserve financière pour le financement de l'affectation du montant à pourvoir dans le futur pour les régimes de retraite de la Ville constituée en vertu de la mesure d'allègement associée à la crise financière de 2008, au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2020-002, et ce, pour financer le montant à pourvoir dans le futur pour les coûts des avantages sociaux futurs pour l'année 2019.

CE-2020-00-37

Adoption du Règlement RV-2019-19-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustement de l'article 255 concernant la protection de la zone de grand courant)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-214](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-08-09.

CE-2020-00-38

Adoption du Règlement RV-2019-19-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2019-19-07 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-215](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-08-07.

CE-2020-00-39

Adoption du Règlement RV-2019-19-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de l'usage H11 habitation multifamiliale jumelée dans la zone H1132, rue Longwood, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-216](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-08-67.

CE-2020-00-40**Dépôt du rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des 28 octobre, 11 et 25 novembre 2019**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-217](#)

Le rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 28 octobre, 11 et 25 novembre 2019, est déposé, à titre d'information.

CE-2020-00-41**Dépôt du rapport des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des 1^{er} octobre, 5, 7 et 26 novembre et 3 et 4 décembre 2019**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-218](#)

Le rapport des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 1^{er} octobre, 5, 7 et 26 novembre et 3 et 4 décembre 2019, est déposé, à titre d'information.

CE-2020-00-42**Demande visant la délivrance d'une autorisation pour le traitement des eaux usées au 770, chemin Olivier (secteur Saint-Nicolas)**

[Document d'aide à la décision URBA-SPI-2019-004](#)

Il est résolu de ne pas s'objecter à la demande présentée par Extrudex aluminium inc. pour le traitement des eaux usées au 770, chemin Olivier (secteur Saint-Nicolas) au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en conséquence, d'autoriser la greffière à signer le certificat prévu à l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à l'égard de cette demande.

CE-2020-00-43**Entente de visibilité à intervenir avec 9296-0194 Québec inc.**

[Document d'aide à la décision DEV-2020-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de visibilité à intervenir avec 9296-0194 Québec inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2020-006, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-00-44**Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection de l'avenue Bégin et des rues Saint-Étienne, Hélène-Smith, Saint-Thomas, Marie-Rollet et Carrier (secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision APP-2019-190](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels

en ingénierie pour la réfection de l'avenue Bégin et des rues Saint-Étienne, Hélène-Smith, Saint-Thomas, Marie-Rollet et Carrier (secteur Lévis) (appel d'offres 2016-55-138), attribué par la résolution CV-2016-20-82, au montant de 48 917,50 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-190, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2020-00-45

Modification du contrat pour la construction d'un pavillon de services permanents sur le site du Quai Paquet

[Document d'aide à la décision APP-2019-193](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la construction d'un pavillon de services permanents sur le site du Quai Paquet (appel d'offres 2018-50-75), attribué par la résolution CE-2018-10-50, au montant de 46 599,62 \$, avant TPS et TVQ, et selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-193, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2020-00-46

Modification du contrat pour les travaux de remplacement des systèmes de réfrigération, de réfection des patinoires et des bandes aux arénas de Lévis et de Bernières / Saint-Rédempteur

[Document d'aide à la décision APP-2019-194](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour les travaux de remplacement des systèmes de réfrigération, de réfection des patinoires et des bandes aux arénas de Lévis et de Bernières / Saint-Rédempteur (appel d'offres 2018-50-57), attribué par la résolution CE-2018-10-70, au montant de 49 959,91 \$, avant TPS et TVQ, et selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-194, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2020-00-47

Option de renouvellement du contrat d'acquisition de vêtements pour les pompières et les pompiers

[Document d'aide à la décision APP-2019-195](#)

Il est résolu d'exercer la première option de renouvellement d'une durée d'une année prévue au contrat d'acquisition de vêtements pour les pompières et les pompiers, pour une dépense estimée à 124 281,45 \$ avant TPS et TVQ, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres 2018-50-66 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2020-00-48

Adhésion au regroupement d'achats pour la diffusion de communiqués de presse

[Document d'aide à la décision APP-2019-196](#)

Il est résolu :

- de confier au Centre de services partagés du Québec, le mandat de préparer, au nom de la Ville, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés pour la diffusion de communiqués de presse nécessaires aux activités de la Ville, et ce, pour la période du 21 mars 2020 au 30 juin 2023;
- de confier à ce centre, la responsabilité d'analyser les soumissions déposées;
- que si ce centre adjuge un contrat, de s'engager à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec l'adjudicataire;
- afin de permettre à ce centre de préparer son document d'appel d'offres, de s'engager à fournir à cette dernière les types et la quantité de services requis et de remplir les fiches techniques d'inscription requises;
- de s'engager à la demande de ce centre, à procéder à des vérifications permettant de confirmer que les données reçues des fournisseuses ou des fournisseurs dans les rapports de consommation sont exactes, et ce, pour l'ensemble de son organisation;
- d'attester que la Ville n'est pas engagée ou ne prévoit pas s'engager à requérir auprès de tout autre prestataire de services ou de toute autre personne des services visés par les documents d'appel d'offres de ce centre, et ce, pour toute la durée du contrat à exécution sur demande;
- d'autoriser la directrice ou le directeur des Communications à signer tout document requis à titre de représentante ou représentant de la Ville;
- de remettre une copie de la présente résolution à ce centre.

CE-2020-00-49

Attribution de contrats pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants provenant de la collecte résidentielle en bordure de rue

[Document d'aide à la décision APP-2019-198](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les contrats pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants provenant de la collecte résidentielle en bordure de rue (appel d'offres 2019-50-87), de la façon suivante :

- lot 2, à Aim éco-centre, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 220 500 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans;
- lot 1, option D, à Sani-terre environnement inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 630 126 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans;

conformément au devis et à leur soumission.

CE-2020-00-50**Renouvellement du contrat d'entretien et de support des logiciels 911 et RAO intervenu avec Emergensys solutions inc.**

[Document d'aide à la décision APP-2019-200](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le contrat d'entretien et de support des logiciels 911 et RAO intervenu avec Emergensys solutions inc., au montant de 119 705 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de cinq ans et indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation, à compter de la deuxième année, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-00-51**Attribution du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières apportées à l'écocentre (encombrants non-métalliques, meubles rembourrés et métaux)**

[Document d'aide à la décision APP-2019-202](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières apportées à l'écocentre (encombrants non-métalliques, meubles rembourrés et métaux) (appel d'offres 2019-50-116), les lots A et B, à Aim éco-centre, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 195 068 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

Il est également résolu d'accepter la proposition de Métaux sur site, au prix mentionné à sa soumission, pour un remboursement estimé à 178 779,40 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot C, pour une durée de deux années, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-00-52**Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection des filtres et la réparation de fissures et d'armatures à l'usine de production d'eau potable du secteur Charny**

[Document d'aide à la décision APP-2020-001](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection des filtres et la réparation de fissures et d'armatures à l'usine de production d'eau potable du secteur Charny (appel d'offres 2019-55-86), attribué par la résolution CE-2019-11-59, au montant de 14 100 \$ avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2020-001, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2020-00-53**Option de renouvellement du contrat pour la location de pelles hydrauliques avec opératrices ou opérateurs d'une capacité de 0,3 mètre**

cube

[Document d'aide à la décision APP-2020-002](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement d'une année prévue au contrat pour la location de pelles hydrauliques avec opératrices ou opérateurs d'une capacité de 0,3 mètre cube (appel d'offres 2018-50-05), pour une dépense estimée à 96 301,57 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres 2018-50-05 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2020-00-54

Attribution du contrat pour la réalisation, la conception et la production de l'événement *Surface*, la direction artistique, la mise en scène et la gestion de cet événement pour les années 2020, 2021 et 2022, financement afférent et crédits additionnels

[Document d'aide à la décision APP-2020-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la réalisation, la conception et la production de l'événement *Surface*, la direction artistique, la mise en scène et la gestion de cet événement pour les années 2020, 2021 et 2022 à Evenma, au montant de 728 658 \$, avant TPS et TVQ, aux conditions mentionnées en annexe à la fiche de prise de décision APP-2020-003.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer une partie de la dépense de cet événement au montant maximal de 350 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté de *Célébrations Lévis 2011* et au montant maximal de 185 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, selon la répartition annuelle indiquée à cette fiche de prise de décision.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder les crédits additionnels au montant maximal de 230 000 \$ au poste budgétaire indiqué à cette fiche de prise de décision, afin de rencontrer une partie de la dépense relative à cet événement, ce montant correspondant aux revenus additionnels des commandites aux postes et selon la répartition annuelle indiqués à cette fiche de prise de décision.

CE-2020-00-55

Attribution du contrat d'acquisition d'un télésiège quadruple fixe et d'équipements périphériques et contrat de vente à intervenir avec Centre de ski Le relais (1988) inc.

[Document d'aide à la décision APP-2020-007](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat d'acquisition d'un télésiège quadruple fixe et d'équipements périphériques (avis d'intention 2019-50-130), à Centre de ski Le relais (1988) inc., pour une dépense estimée à 150 000 \$, avant TPS et TVQ, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision APP-2020-007, de conclure le contrat de vente à intervenir avec Centre de ski Le relais (1988) inc., tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-00-56

Avenant à l'offre d'achat des lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis) à intervenir avec La traverse un, s.e.c.

[Document d'aide à la décision DEV-2020-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver l'avenant à l'offre d'achat des lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis) à intervenir avec La traverse un, s.e.c., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2020-012, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-00-57

Financement des dépenses relatives aux services professionnels et aux travaux reliés aux bâtiments municipaux

[Document d'aide à la décision INF-BI-2020-004](#)

Il est résolu de financer les dépenses relatives aux services professionnels et aux travaux reliés aux bâtiments municipaux, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision INF-BI-2020-004, au montant maximal de 2 730 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-45.

CE-2020-00-58**Levée de la séance**

La séance est levée à 11 h 27.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
